

Initiatives parlementaires

de façon équitable par nos lois? Voilà le sens du débat. C'est là-dessus qu'on va se prononcer dans quelques minutes.

Je n'ai pas entendu beaucoup de nos collègues du Parti libéral se prononcer en faveur de cette motion. Est-ce que je comprends qu'ils et elles endossent les propos de la députée de Central Nova?

• (1135)

Leur pose la question. Il reste encore quelques minutes et je souhaiterais que l'on m'apporte une réponse à cette question. C'est un débat fondamental sur les droits de la personne. Du côté des députés du Parti libéral en particulier, par les temps qui courent, au Québec, on veut se faire les champions de la liberté des individus. J'aimerais en entendre quelques-uns qui se prononcent là-dessus aujourd'hui.

Je dis également, quand on parle de valeurs, que celles-ci évoluent dans le temps. Je reprends des propos tenus par la députée de Central Nova. Je les ai entendus ici en cette Chambre, lors du débat sur la présente motion, et je n'en croyais pas mes oreilles. Elle disait, le 1^{er} juin 1995, et je cite: «Toutes ces demandes. . .», en parlant des demandes qui passent par la motion du député d'Hoche-laga—Maisonnette, «. . .sont une atteinte aux droits inhérents et inviolables des familles. Les familles existaient bien avant l'Église. Les familles existaient bien avant l'État. Le Parlement n'a absolument aucun pouvoir légal ou constitutionnel qui l'autorise à redéfinir la famille ou à modifier l'institution du mariage.» Si on suivait le raisonnement de la députée de Central Nova, il n'y aurait jamais eu de Parlement, puisque le Parlement est là pour voter, pour accorder des droits à sa population.

Donc, du fait qu'il ait été précédé nécessairement par la famille, du fait qu'il ait été précédé nécessairement par l'Église, il n'y aurait donc jamais eu de Parlement, si on suivait le raisonnement de la députée de Central Nova. Qui ne se souvient pas, et mon collègue de Chicoutimi y faisait référence il y a quelques instants, que les valeurs évoluent dans le temps. Il y a 30 ou 40 ans, les conjoints de fait n'étaient pas reconnus. Les personnes divorcées étaient pointées du doigt, étaient vues dans leur milieu comme des gens anormaux qu'il fallait surveiller, qu'il fallait dénoncer. Les filles mères devaient se cacher, devaient enfanter dans des institutions, abandonner leur enfant. C'était il y a à peine 30, 40 ans. Ça se passait chez nous, au Québec, à la grandeur du Canada, j'imagine.

Les personnes handicapées étaient considérées comme des malades qu'il fallait interner plus souvent qu'autrement. Il y a 75 ans, le droit de vote des femmes au Canada n'existait pas. Il y a 50 ans, c'était le cas au Québec. Il y a 150 ans, c'était l'esclavage aux États-Unis. Il y a 400 ans, on emprisonnait Galilée puisqu'il disait que la Terre était ronde. Il y en a eu, de l'évolution, depuis que l'homme est apparu sur cette planète. J'espère qu'elle va continuer de se poursuivre et que l'exemple de la députée de Central Nova ne sera qu'une anecdote malheureuse dans l'histoire de l'humanité.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle à la Chambre qu'on mettra la question aux voix à 11 h 45. Nous avons entrepris ce débat à 11 h 3 et il restait 42 minutes. Je veux simplement le rappeler à la Chambre.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la motion n° 264, je vais faire valoir trois des craintes que j'ai à ce sujet. Premièrement, les Canadiens semblent s'opposer à la reconnaissance des relations entre personnes de même sexe; ensuite, très peu de gens profiteraient de modifications si radicales; enfin, il y a le coût excessif de l'adoption et de la mise en oeuvre de la motion n° 264 du point de vue des efforts et de l'argent qui y seront consacrés.

La majeure partie du débat sur cette motion a tourné autour des divers avantages financiers et juridiques dont ne jouissent, à l'heure actuelle, que les conjoints de sexe opposé. Ces avantages découlent du désir de tous les niveaux de gouvernement de protéger et de préserver la famille nucléaire fondée sur la présence de deux parents.

Depuis l'époque biblique, la famille traditionnelle a toujours été considérée comme étant la structure familiale idéale. De plus, c'est le fondement de la famille étendue, la pierre angulaire de la vie canadienne contemporaine.

Les dizaines de programmes s'adressant aux familles et couples traditionnels ont été mis de l'avant au fil des ans, après mûre réflexion et beaucoup de discussion.

• (1140)

L'appui pour la famille traditionnelle demeure très étendu de nos jours. Selon un récent sondage Angus Reid, 68 p. 100 de tous les Canadiens croient que la famille traditionnelle formée de deux parents constitue le meilleur modèle pour ce qui est d'élever des enfants. Lorsqu'on consulte des éducateurs et des conseillers de tout le pays, on s'aperçoit qu'ils considèrent qu'en moyenne, les enfants les mieux adaptés et qui se comportent le mieux, sont ceux qui sont issus du modèle familial idéal traditionnel, c'est-à-dire d'une famille formée d'un père, d'une mère et d'enfants.

Les modifications radicales prônées dans cette motion ne font absolument rien pour favoriser la famille nucléaire. Plutôt, on lui enlève son caractère distinctif et unique, la structure familiale traditionnelle n'étant plus qu'un choix parmi d'autres au lieu d'être le modèle idéal. Je refuse de laisser cela se produire sans rien faire.

Il semble que la grande majorité des Canadiens partage cette opinion. Là encore, selon un récent sondage Angus Reid effectué dans le cadre de l'Année internationale de la famille, 60 p. 100 des Canadiens s'opposent à l'octroi d'avantages aux conjoints de même sexe et 85 p. 100 refusent de payer des impôts plus élevés pour offrir des avantages de ce genre aux conjoints de même sexe.

De plus, si j'en crois un sondage effectué récemment dans ma circonscription, 77 p. 100 de mes électeurs s'opposent à ce qu'on accorde un statut officiel aux conjoints de même sexe comme le propose le député. Les gens de Cariboo—Chilcotin et les Canadiens